

Formation

Nouvelles zones vulnérables :
se mettre en conformité !



Appliquer la DIRECTIVE NITRATES sur son exploitation



07 ou 14 novembre

La Maison des Agriculteurs -
LE MANS
9h30 - 17h30 (7h)

Formateur : Suzelle Vannier, conseillère
environnement AS CEFIGA ou Romain DEVAUX,
chargé de mission environnement FDSEA

Frais de participation* :

35 €/jour/exploitation (repas non compris)
Formation ouvrant droit au crédit d'impôt formation
au 31/12/2014 (7h x 9,53 € = 66,71€)
Session limitée à 12 participants
et ouverte à partir de 6 stagiaires

Programme :

- **Connaître** les réglementations et les exigences
du 5^e programme de la Directive Nitrates
- **Viser** les documents obligatoires : plan prévisionnel
fumure, cahier et plan d'épandage, ...
- **Vérifier** le respect des seuils d'azote :
170 uN/ha (organique), 210 uN/ha (organique et minéral)
- **Adapter** ses pratiques (CIPAN, effluents, capacité de stockage)



RESPONSABLE DE STAGE : Maria Chevallier - RENSEIGNEMENTS : Anne Desormière 02 43 43 68 66

INSCRIPTION FORMATION «APPLIQUER LA DIRECTIVE NITRATES»

à retourner au plus tard le 24 octobre 2014 à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : E-mail : @

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

Session : 07/11/2014 LE MANS 14/11/2014 LE MANS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation
ADIAC- Maria CHEVALLIER

Responsable Formation

A.D.I.A.C.
La Maison des Agriculteurs
9 rue Grémillon
72013 Le Mans Cedex 2
Tél. 02 43 43 68 66 - Fax 02 43 68 98 30

Le stagiaire
Nom et prénom
Le